

Secteur de la Communication - Attributions de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Information-Communication il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2000 :

Subventions de fonctionnement pour les radios locales associatives

Radio Bip	25 000 F
Radio Campus	15 000 F
RCF	25 000 F
Radio Sud	25 000 F

Subvention au Festival de Musique : 110 000 F pour financer les actions de promotion et de communication du Festival de musique (affichage, pavoisement, ...) conformément à l'article 4 de la convention passée entre la Ville de Besançon et le Festival de Musique.

Autres subventions

AS PTT : 10 000 F en soutien à l'organisation et à la communication des manifestations sportives grand public «Tout Besançon nage» et «La Corrida».

Association Team Side-Car 501 : 10 000 F pour l'équipage Piroutet-Greffet, champion de France de side-car de la montagne en 1999 et qui portera les couleurs de la Ville en 2000 pour concourir au championnat de France Montagne, championnat de France et championnat d'Europe circuit.

Frédéric Aguilhaume - Instructeur équitation au Centre Omnisport Pierre Croppet : 10 000 F en soutien à sa saison sportive 2000 pour représenter la Ville de Besançon au championnat de France et aux Jeux paralympiques de Sydney.

Ligue de Franche-Comté Hand-Ball - Comité Local d'Organisation Mondial 2001 : 14 000 F en soutien à l'organisation de la soirée de lancement officiel du Mondial 2001, 17^{ème} championnat du monde de hand-ball qui accueillera à Besançon une poule éliminatoire qualificative pour les seizièmes de finale du mardi 23 au dimanche 28 janvier au Palais des Sports de Besançon.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 244 000 F est à imputer au chapitre 92 023 article 6574 code service 00300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. BARETJE : Simplement pour vous expliquer pourquoi vous avez reçu un rapport se substituant à celui qui vous avait été transmis. Nous étions tombés d'accord avec Radio Décibel pour qu'il y ait création de deux emplois jeunes chargés de parfaire l'information de cette radio qui jusqu'à présent émet surtout de la musique. Ces deux emplois jeunes permettaient d'avoir également de l'information. A la date du 2 mai, ces emplois jeunes n'ont pas été créés, donc nous proposons de différer l'attribution des 15 000 F.

M. DUVERGET : Une réflexion, Monsieur le Maire, concernant Radio Campus qui a dû à nouveau cesser d'émettre le 9 mai et qui ne sait quand elle pourra à nouveau obtenir l'autorisation de la haute autorité. La question qui se pose est la suivante : ne peut-on pas en tant que Conseil Municipal faire une démarche en ce sens ? Je crois qu'il y a déjà eu des démarches faites par un certain nombre d'élus au cours des années précédentes, j'en ai fait partie et il me semble qu'il est tout à fait normal qu'une ville comme Besançon, site de l'Université de Franche-Comté, puisse trouver une population étudiante qui s'exprime à travers une radio comme le font déjà depuis un certain temps d'autres grandes villes.

M. LE MAIRE : Ce que vous souhaitez, c'est que la subvention de 15 000 F soit mise en réserve dans l'attente...

M. DUVERGET : Non pas du tout, ce n'est pas le problème. Le problème c'est qu'actuellement cette radio malheureusement n'a pas la certitude de pouvoir émettre à nouveau à la rentrée de septembre ou octobre, tout simplement parce qu'elle n'a pas l'autorisation de façon continue. Je souhaiterais que la Ville de Besançon dans son ensemble appuie la démarche de Radio Campus pour obtenir cette fréquence.

M. LE MAIRE : Appui de la Ville de Besançon par l'intermédiaire de Marcellin BARETJE.

M. BARETJE : C'est ce qui est fait, Monsieur le Maire, nous continuons de la soutenir mais c'est vrai que c'est différent de Radio Décibel puisqu'elle elle a, jusqu'à ces derniers jours, pu émettre dans des conditions tout à fait intéressantes. C'est une subvention qui lui est attribuée sur une année civile.

M. LE MAIRE : L'association existe toujours alors ?

M. BARETJE : Bien sûr. Simplement il y a une interruption comme d'ailleurs ça se produit depuis un certain nombre d'années à un moment donné puisqu'il n'y a qu'un accord temporaire.

M. VOUILLOT : A l'appui de ce que vient de dire notre collègue Marcellin, je voudrais simplement préciser que chaque année quand le printemps revient, Radio Campus nous quitte mais à l'automne nous avons bon espoir de les retrouver et probablement d'après ce qu'ils m'ont dit, de façon définitive puisque le délai habituel de trois ans pour obtenir la fréquence définitive devrait arriver à échéance cette année. Nous les soutenons chaque année avec force lettres et ainsi de suite, mais pour ma part je suis tout à fait d'accord pour que le Conseil Municipal, dans son unanimité, appuie cette démarche.

M. LE MAIRE : Très bien, elle sera appuyée par l'ensemble du Conseil Municipal».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.